

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 719 Arrêté n° 719 du 16 juillet 1938.

n° 719

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 juillet 1938

Numéro JO

n° 500 du 31/07/1938

Date du numéro

31 juillet 1938

TEXTE INTÉGRAL

L'administrateur de 2e classe Landrau est nommé, par intérim, chef du cabinet civil. Il a dans ses attributions : 1° Toutes les questions intéressant les Européens et assimilés qui relevaient précédemment du service des affaires politiques : 2° L'examen pour le Gouverneur en liaison avec les services administratifs et techniques intéressés, des questions concernant le cercle et la commune de Djibouti en particulier la police et la voirie, le ravitaillement, les travaux en cours et l'urbanisme, la surveillance des prix l'assistance sociale) : 3° L'examen pour le Gouverneur en liaison avec les services intéressés des questions concernant l'inspection du travail et l'inscription maritime (en particulier la législation du travail, les rapports entre les employeurs et les salariés, les syndicats professionnels) : 4° En général toutes les questions dont l'étude lui serait confiée par le Gouverneur. L'administrateur adjoint de 1re classe Berger est nommé, par intérim, chef adjoint du cabinet civil. Il demeure chargé, en cette qualité, de toutes les fonctions réservées au Cabinet civil par l'arrêté répartissant les attributions entre les bureaux.